



PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE



GReMiB

Groupe de Recherche
sur les Migrations en
Bourgogne

Étude sur l'accès à l'éducation des enfants nouvellement arrivés en Bourgogne

Étude réalisée en 2010-2011

par Valérie Lanier, Doctorante au CREDESPO / Université de Bourgogne
pour le Groupe de Recherche sur les Migrations en Bourgogne (GREMIB)
avec le soutien de la Direction Régionale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale de
Bourgogne et de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention entre la Direction Régionale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale de Bourgogne (DRJSCS) et le Groupe de Recherche sur les Migrations en Bourgogne (GREMIB), rattaché à la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (Université de Bourgogne).

Nous remercions les personnes (responsable et coordinateurs du CASNAV dans les départements bourguignons, enseignants travaillant auprès des enfants nouvellement arrivés non francophones, responsables en charge des mineurs isolés dans les services de l'aide sociale à l'enfance des conseils généraux de Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne et de Saône-et-Loire) qui y ont participé.

Liste des principales abréviations utilisées

ADPEP	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (association complémentaire de l'éducation nationale)
ASE	Aide Sociale à l'Enfance (service du Conseil Général)
CASNAV	Centre Académique de Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des Enfants du Voyage
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CIPPA	Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance
CLA	Classe d'Accueil (pour enfants nouvellement arrivés non francophones)
CLIN	Classe d'Initiation (pour enfants nouvellement arrivés non francophones)
ENAF	Enfant Nouvellement Arrivés en France
FLE	Français Langue Étrangère
FLS	Français Langue Seconde
MIE	Mineurs Isolés Étrangers
MGI	Mission Générale d'Insertion
NSA	Non Scolarisé Antérieurement
TZR	Titulaire sur Zone de Remplacement
UP	Unité Pédagogique

Présentation de l'étude

Cette étude avait pour objectif de faire un état des lieux de l'accès à l'éducation des enfants nouvellement arrivés (définis comme résidant sur le territoire français depuis moins d'un an)¹ en Bourgogne (ENAF) et de proposer des pistes pour améliorer cet accueil.

A l'origine, nous souhaitions d'une part nous intéresser à la scolarisation de ces enfants. Nous avons cherché à savoir :

- où ils étaient scolarisés (afin de faire une cartographie des lieux de scolarisation des enfants primo-arrivants) ;
- s'ils étaient accueillis dans une classe « ordinaire » avec ou sans soutien particulier ou dans un dispositif spécifique ;
- comment fonctionnaient ces différents dispositifs (nombre d'heures de Français Langue Étrangère (FLE) / Français Langue Seconde (FLS), organisation, etc.) ;
- quels étaient les outils d'évaluation et didactiques utilisés par les enseignants ; s'ils étaient satisfaisants ; si les enseignants créaient d'autres outils et si oui, pourquoi ;
- si les enseignants rencontraient des difficultés particulières avec les enfants primo-arrivants, et quels étaient leurs relations avec leurs parents ou les adultes qui en ont la charge ;
- comment, selon les acteurs de l'accueil des enfants primo-arrivants dans les établissements scolaires, il serait possible d'améliorer cet accueil dans leur établissement.

D'autre part, nous souhaitions aborder la question de l'accès à l'éducation des enfants primo-arrivants en dehors du temps scolaire. Nous avons reçu par exemple des échos de difficultés dans l'accueil des enfants nouvellement arrivés dans le cadre périscolaire (cantines scolaires) de Marsannay-la-Côte.

Le domaine étant relativement large, nous avons ciblé l'accueil de ces enfants dans les centres sociaux, les MJC et certains dispositifs d'accompagnement à la scolarité.

L'objectif était alors de savoir si les enfants primo-arrivants fréquentaient ou non ces lieux et dispositifs ; s'ils les fréquentaient, si cela soulevait des questions particulières pour les personnes travaillant avec eux et si besoin, comment l'accueil des enfants primo-arrivants

¹ Nous utiliserons également le terme d'enfant primo-arrivant pour les nommer.

pourrait être amélioré.

Nous avons pour cela transmis un questionnaire aux MJC et centres sociaux de Bourgogne par mail ou courrier. Nous avons eu trop peu de réponses pour pouvoir les utiliser. Ces non réponses peuvent s'expliquer par un manque de temps des personnes contactées, un manque d'intérêt pour la question, ou encore par le fait que les MJC et centres sociaux n'accueillent pas d'enfants nouvellement arrivés.

Nous avons également contacté l'ADPEP 58 et l'ADPEP 21² qui organisent du soutien scolaire dans certaines écoles primaires de la Nièvre et de la Côte-d'Or. Nous n'avons pas eu de retour pour la Nièvre. Concernant la Côte-d'Or, nous avons eu un retour de l'animatrice qui s'occupe des enfants primo-arrivants dans le cadre de l'accompagnement scolaire à l'école Lamartine à Dijon. La principale difficulté qu'elle a rencontrée est liée à des problèmes de communication, certains enfants ne maîtrisant pas encore suffisamment le français. Il y avait auparavant un soutien spécifique aux enfants primo-arrivants de la classe d'accueil du collège Epirey puis du collège Clos de Pouilly à Dijon mais il n'était plus organisé en 2010-2011³.

Nous centrerons donc notre étude sur la scolarisation des enfants nouvellement arrivés en Bourgogne.

2 Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public. Il s'agit d'une des associations complémentaires de l'éducation nationale.

3 Cet accompagnement scolaire était organisé par la Confédération Syndicale des Familles (CSF).

Ce que prévoit la législation en matière de scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France

La circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 relative à l'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages prévoit la prise en charge de ces enfants âgés de 6 à 11 ans dans des classes d'initiation (CLIN) et ceux âgés de 12 à 16 ans dans des Classes d'accueil (CLA) :

« Les élèves du CP au CM2 sont regroupés en classe d'initiation (CLIN) pour un enseignement de français langue seconde, quotidiennement et pour un temps variable (et révisable dans la durée) en fonction de leurs besoins. L'objectif est qu'ils puissent au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire. Pour des élèves peu ou non scolarisés antérieurement et arrivant à l'âge d'intégrer le cycle III, un maintien plus long en classe d'initiation, allant jusqu'à une année supplémentaire, peut cependant être envisagé ; un suivi durable et personnalisé s'impose si l'on veut éviter un désinvestissement progressif de ces élèves dans les apprentissages. »

« Dans le second degré (,) il convient de distinguer deux types de classes d'accueil en fonction des niveaux scolaires des élèves nouvellement arrivés. Certains n'ont pas été scolarisés dans le pays d'origine. Pour ceux-là, on distinguera dans un périmètre urbain défini, chaque fois que les effectifs concernés le justifieront, les classes d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement (CLA-NSA) des classes d'accueil ordinaires (CLA). C'est sur la base de l'évaluation effectuée à l'arrivée de l'élève que son affectation sera décidée. »

Ces classes ont été instaurées dans les années 1970 alors que le gouvernement français mettait en place la politique de regroupement familial⁴.

Une alternative est laissée lorsque les enfants nouvellement arrivés sont peu nombreux :

« En milieu urbain peu dense ou milieu rural, l'enseignant d'initiation ne saurait être

4 Circulaire n°IX 70-37 du 13 janvier 1970 « Classes expérimentales d'initiation pour enfants étrangers », BOEN n°5 du 29 janvier 1970, pp.407- 409 ; circulaire n°73-383 du 25 septembre 1973 « Scolarisation des enfants étrangers non francophones, arrivant en France entre 12 et 16 ans », BOEN n°36 du 4 octobre 1973, pp.2870-2872

implanté dans un seul groupe scolaire. Les inspecteurs d'académie estimeront, en fonction d'une analyse des besoins, la meilleure manière d'apporter un soutien linguistique aux élèves nouvellement arrivés, en faible nombre et scolarisés dans plusieurs écoles. Ils préciseront dans une lettre de mission adressée aux enseignants de CLIN leur champ d'intervention. »

« Dans le cas où la dispersion des élèves ne permet pas leur regroupement en classe d'accueil, des enseignements spécifiques de français sont mis en place, prenant appui sur les acquisitions des élèves et les contenus de formation dispensés antérieurement. Des groupes de soutien pourront ainsi être constitués, sur le modèle de ce qui est prévu pour la constitution de groupes de remédiation pour les élèves en difficulté scolaire. »

Ce type de dispositifs était auparavant appelé Cours de Rattrapage Intégré (CRI).

Des données recueillies partielles et variables selon les départements

Les données recueillies concernant les effectifs et leurs caractéristiques sont variables selon les académies. Elles nous ont été transmises par le CASNAV et ses coordonnateurs départementaux, les Inspections académiques de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne (l'Inspection académique de Saône-et-Loire n'a pas souhaité participer à cette étude), et certains enseignants de Côte-d'Or travaillant auprès des ENAF.

Ces données sont partielles : il n'y a pas une recension systématique des enfants nouvellement arrivés scolarisés en Bourgogne.

Ainsi il n'y a pas de recensement sur l'ensemble du département de la Nièvre. Les données de ce département ne concernent que les circonscriptions sur lesquelles l'équipe du CASNAV intervient. Cette équipe se réduisant, les circonscriptions d'intervention sont de plus en plus limitées. Il y a des enfants primo-arrivants sur la région du Morvan mais ils ne sont pas pris en compte dans les chiffres et a priori, rien n'est mis en place pour leur accueil.

Le CASNAV de l'Yonne travaille surtout sur le 1^{er} degré. Les données recueillies sont donc plus précises sur ce niveau.

En effet, toutes les équipes CASNAV n'interviennent pas sur les mêmes niveaux scolaires. Dans la Nièvre, elles travaillent sur les écoles primaires et les collèges et sur demande en maternelle (généralement quand une fratrie est inscrite à l'école primaire). Dans ce cas, l'intervenant CASNAV présente les outils disponibles et donne des pistes de travail aux enseignants. Dans l'Yonne, un projet de formation sur l'accueil des enfants primo-arrivants en maternelle a été acté pour 2011-2012. Un tel projet a été proposé en Côte-d'Or également.

Les données concernant la Côte-d'Or nous ont été transmises par le groupe de travail sur les ENAF qui s'est constitué au cours de l'année 2010-2011 ainsi que par les enseignants que nous avons contactés. Depuis la rentrée 2011, des efforts sont faits pour recenser l'ensemble des ENAF du département.

Les données dont nous disposons sur la Nièvre sont celles au 30 juin 2010 ; celles concernant l'Yonne pour l'année scolaire 2010-2011 datent du mois de mai 2011 et pour 2009-2010 du 30 juin 2010.

Il faut noter que les ENAF arrivent n'importe quand dans l'année. Par conséquent, leur nombre évolue au cours des mois. Le CASNAV de Dijon constate que généralement, sur une année, 70% des ENAF sont inscrits avant novembre, et les 30% restants après, au cours de l'année.

L'évolution des effectifs d'enfants nouvellement arrivés en Bourgogne (1^{er} et 2nd degrés) depuis 2007-2008

Année	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	nombre	évolu- tion	nombre	évolu- tion	nombre	évolu- tion	nombre	évolu- tion	nombre	évolu- tion
2007-2008	146		118		208		128		600	
2008-2009	182	25%	121	3%	180	-13%	156	22%	639	7%
2009-2010	273	50%	127	5%	204	13%	154	-1%	758	19%
2010-2011	428	57%	167	31%	213	4%	176	14%	984	30%

Tableau 1: Évolution des effectifs d'ENAF scolarisés en Bourgogne

Comme nous l'avons dit, le recueil des données concernant les ENAF ne s'effectuent pas forcément de la même manière selon les académies. Il s'agit des données que les directeurs d'école et les principaux de collège font remonter à l'Inspection Académique, ou des enfants pour lesquels les équipes des CASNAV interviennent. Elles ne comprennent donc pas forcément tous les enfants nouvellement arrivés du département.

Sur les chiffres dont nous disposons, nous constatons une augmentation des effectifs globaux sur la Bourgogne mais également dans tous les départements bourguignons. Ces augmentations sont les plus importantes en Côte-d'Or et dans la Nièvre.

Par ailleurs, depuis 2009-2010, plus du tiers des enfants nouvellement arrivés sont scolarisés en Côte-d'Or.

Le pourcentage d'ENAF sur l'ensemble des effectifs du 1^{er} et du 2nd degrés (hors préélémentaire), enseignement public et privé

	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
2009-2010	0,38%	0,46%	0,27%	0,33%	0,34%
2010-2011	0,60%	0,61%	0,29%	0,37%	0,45%

Tableau 2: Pourcentage d'ENAF sur l'ensemble des effectifs du 1^{er} et du 2nd degrés

Entre 2009-2010 et 2010-2011, la proportion d'ENAF sur les effectifs scolaires du 1^{er} et du 2nd degré augmente dans tous les départements, et de manière plus importante en Côte-d'Or et dans la Nièvre.

En 2009-2010, au niveau national, la proportion d'ENAF sur les effectifs scolaires était de 0,37%⁵. La Côte-d'Or et la Nièvre scolarisaient alors une plus grande proportion d'ENAF que la moyenne nationale.

Par ailleurs, les chiffres obtenus prennent en compte l'ensemble des effectifs des établissements publics et privés. Or, les ENAF sont quasiment tous scolarisés dans des établissements publics. Par conséquent, la proportion effective d'ENAF scolarisés dans le public est supérieure aux chiffres présentés ici.

5 Rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, Paris, La documentation française, 2010, p.96

La répartition des ENAF dans le 1^{er} degré et le 2nd degré

Les ENAF sont plus nombreux en primaire qu'en collège dans la Nièvre et l'Yonne. En Côte-d'Or, nous observons une répartition inverse. Par ailleurs, en février 2011, il y avait sur l'académie de Dijon 10 ENAF recensés en lycée général, 15 en lycée professionnel et 22 en CIPPA.

	École primaire	Collège
Côte-d'Or (chiffre de juin 2011)	195	233
Nièvre (chiffre de juin 2010)	75	52
Yonne (chiffre de mai 2011)	107	72

Tableau 3: Nombre d'ENAF scolarisés en primaire et au collège selon les départements bourguignons

Les origines des ENAF

Les pays d'origine des ENAF sont très variés, évoluent au fil des années et diffèrent d'un département à l'autre. En 2010-2011, les enfants scolarisés dans l'Yonne venaient de 40 pays différents, avec une prédominance du Kosovo, de la Turquie, du Maroc et de la Tunisie. Environ 25% d'entre eux étaient originaires d'Afrique du Nord et un tiers d'Europe.

En juin 2010, les ENAF de la Nièvre étaient originaires de 33 pays différents, les plus représentés étant l'Arménie, la Tchétchénie, le Kosovo et la Turquie. Environ un quart de ces ENAF venaient d'un pays de l'Union Européenne et un autre de la région du Caucase ou de Russie.

Quant aux ENAF scolarisés en Côte-d'Or dont nous connaissons le pays d'origine (102 des élèves scolarisés en CLIN et CLA), ils venaient de 26 pays différents. Les plus représentés étaient le Kosovo (18 élèves), la Roumanie (15 élèves), l'Algérie (11 élèves) et l'Arménie (10 élèves). Un peu moins de 30% des ENAF de Côte-d'Or étaient originaires d'un pays de l'Union Européenne ; environ un cinquième (20%) d'un autre pays d'Europe et un autre cinquième de la région du Caucase.

	Côte-d'Or (2010-2011) ⁶		Nièvre (juin 2010)		Yonne (2010-2011)	
Union Européenne	30	29,4%	34	26,2%	31	17,0%
Autres pays d'Europe	20	19,6%	13	10,0%	31	17,0%
Région du Caucase/Russie	21	20,6%	33	25,4%	5	2,8%
Moyen-Orient	1	1,0%	12	9,2%	24	13,2%
Afrique du Nord	16	15,7%	8	6,2%	45	24,7%
Afrique sub saharienne et australe	9	8,8%	18	13,9%	26	14,3%
Amérique du Nord	0	0,0%	2	1,5%	2	1,1%
Amérique latine / Caraïbes	2	2,0%	6	4,6%	3	1,7%
Asie	2	2,0%	4	3,1%	15	8,2%
Océanie	1	1,0%	0	0,0%	0	0,0%

Tableau 4: Régions d'origine des ENAF scolarisés en Bourgogne

Les pays d'origine des enfants sont à mettre en relation avec le statut de leur(s) parent(s). Les enfants peuvent principalement être mineurs isolés⁷, avoir été adoptés, être arrivés en France au titre du regroupement familial, être demandeurs d'asile.

Nous n'avons guère d'informations mais nous pouvons supposer qu'une grande partie des enfants venant de la région du Caucase (Abkhazie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Tchétchénie) sont demandeurs d'asile. Il en va de même pour les enfants kosovars ou moldaves. La forte proportion d'enfants roumains en Côte-d'Or peut s'expliquer par l'arrivée de nombreuses familles roms de Roumanie sur l'agglomération dijonnaise ces dernières années.

Cette diversité des origines peut entraîner des problèmes de cohabitation dans la classe lorsque des conflits existent entre deux pays par exemple. Cela a pu être constaté par exemple il y a quelques années entre enfants serbes et bosniaques.

⁶ Les données de la Côte d'Or sont partielles. Elles ont été recueillies auprès d'une partie des enseignants de CLIN et de CLA.

⁷ v. infra

Les mineurs isolés étrangers

Les mineurs isolés étrangers (MIE) sont des enfants âgés de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, qui vivent en France sans représentant légal (parent, tuteur, etc.). Privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et exposés au danger, les mineurs isolés étrangers bénéficient du dispositif de protection de l'enfance. A ce titre, ils doivent être pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

L'article L221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que la prise en charge du mineur par le service d'ASE vise à lui « apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique ».

Concrètement, il s'agit de lui assurer un hébergement, un accès à la scolarisation et aux soins, un accompagnement administratif et un suivi éducatif par des professionnels.

L'ASE dépendant des conseils généraux, les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés à ce service et le fonctionnement des ASE sont variables selon les départements.

En 2010, 4000 mineurs isolés étrangers étaient pris en charge par l'ASE en France. Sur la Bourgogne, le nombre de MIE est variable selon les départements. Ils sont peu nombreux dans l'Yonne : 3 en décembre 2008, 3 en 2009 et 4 en 2010.

En avril 2011, une soixantaine était prise en charge par l'ASE de Côte-d'Or. Depuis 2009, il y a une trentaine d'admission par an sur ce département. Le nombre de MIE qui arrivent en Côte-d'Or a augmenté depuis le début des années 2000.

Les MIE pris en charge ont essentiellement entre 16 et 18 ans. L'ASE de Côte-d'Or constate que les MIE arrivent de plus en plus jeunes en Côte-d'Or. Il y a de plus en plus de 15-17 ans qui arrivent.

Environ la moitié des MIE pris en charge sont originaires du Congo Brazzaville ou du Congo Kinshasa. Les autres viennent principalement de Guinée, d'Angola, de Chine (moins qu'avant), d'Afghanistan.

La plupart sont hébergés en foyer (principalement sur Dijon mais aussi à Beaune). Quelques uns sont logés dans des appartements en ville ou sont placés en famille d'accueil. Un phénomène nouveau est à noter : en conséquence du manque de place dans les foyers, certains MIE sont logés dans des hôtels. Ces derniers ne sont alors pas suivis ni accompagnés, et donc

sûrement pas scolarisés.

Ceux qui sont scolarisés le sont dans la classe d'accueil du lycée Antoine Antoine, ou suivent les cours de FLE/FLS au lycée des Marcs d'Or ou au collège rameau, ou sont scolarisés dans des classes « ordinaires ». En règle générale, la scolarisation ne pose pas de souci.

Par ailleurs, une commission spécifique pour les mineurs isolés a été mise en place en collaboration avec le groupe de travail ASE, l'Éducation Nationale, la préfecture et la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) afin de préparer le passage à la majorité des MIE.

Une journée d'information est organisée par an, ouverte à l'ensemble des établissements qui s'occupent de MIE et une demi-journée sur l'actualité juridique.

L'accueil des MIE dans la Nièvre est centralisé sur le site Emile Combe à Nevers. En 2011, l'ASE de la Nièvre s'occupait de 28 jeunes (mineurs isolés et jeunes majeurs). Le nombre d'arrivées varient selon les années : 6 en 2009, 18 en 2010 et 10 en 2011. Sur ces trois années, il y a un pic d'arrivées au mois de septembre (rentrée scolaire?). Les MIE de ce département sont principalement originaires d'Angola et du Congo. Ils arrivent plus vieux (environ 17 ans) qu'auparavant. Ils sont confiés à l'ASE suite à un protocole d'accueil d'urgence. Après un passage plus ou moins long en foyer (le temps d'arriver et de faire le point), la plupart sont confiés à des familles d'accueil à Nevers ou dans ses environs.

Arrivant quasiment tous âgés de plus de 16 ans, et donc hors de la période d'obligation scolaire, ces enfants sont souvent pris en charge scolairement dans le cadre de la Mission Générale d'Insertion (évaluation, construction d'un projet professionnel, etc.). Ceux qui ont besoin de soutien en français langue étrangère suivent des cours dans une association locale : l'AFPLI (Association Familiale de Lutte contre l'Illettrisme).

Deux problèmes se posent :

- ♣ pour les enfants de moins de 18 ans qui n'ont donc pas de carte de séjour mais qui, s'ils veulent s'inscrire en apprentissage, ont besoin de papier et d'une autorisation de travail.
- ♣ pour les inscriptions aux examens, un acte de naissance est demandé. Or, pour la plupart des MIE pris en charge par l'ASE de la Nièvre, il est impossible d'avoir ce document.

L'ASE de Saône-et-Loire avait en charge en juin 2011 13 MIE. Le nombre de MIE pris en charge était stable. 8 d'entre eux étaient originaires d'Afrique sub Saharienne (Angola, Cameroun, Congo, Congo brazzaville), 2 de Mayotte, 1 du Maroc, 1 de Serbie et 1 du Pakistan.

3 n'étaient pas scolarisés, 5 étaient en lycée, 2 au collège, un en primaire et 2 suivaient les cours de FLS/FLE. La plupart sont accueillis en Maison de l'Enfance à Caractère Social ou Foyer de l'enfance.

Problèmes soulevés :

- Pour les 16-18ans, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, il peut y avoir des problèmes pour les scolariser, qui plus est quand ils n'ont pas eu une scolarité régulière. Leur orientation peut être compliquée.
- Les MIE qui demandent l'asile ne peuvent pas faire d'apprentissage car le statut de demandeur d'asile ne donne pas le droit de travailler. Ainsi les MIE pris en charge par l'ASE de Côte-d'Or demandent de moins en moins l'asile.
- Les jeunes qui arrivent à 17 ans et demi sont confrontés à un problème particulier en Côte-d'Or : le parquet ne les confie pas à l'ASE mais s'ils veulent demander l'asile ils doivent avoir un représentant légal.

Quelques pistes pour un meilleur accueil des mineurs isolés étrangers :

- la création d'une plate-forme d'accueil pour les MIE avec l'ensemble des professionnels étant en relation avec eux : statut, santé, éducation, évaluation, etc.
- la gestion régionale des MIE qui permettrait une répartition des mineurs isolés sur les 4 départements bourguignons et par exemple en cas de manque de place dans un département d'orienter le mineur dans un autre département où il pourrait être correctement accueilli et suivi.
- la mise en place d'un plan de formation pour les professionnels intervenant auprès des MIE

Le niveau scolaire des ENAF

Les niveaux scolaires des ENAF peuvent varier selon que l'enfant n'a jamais été scolarisé auparavant (et n'a pas suivi de cours particuliers non plus) ou qu'il a suivi une scolarité normale dans un pays dont le système éducatif est équivalent au système français (avec toutes les situations intermédiaires possibles).

Ainsi, dans le 2nd degré, la circulaire de 2002 distingue les enfants non scolarisés antérieurement (NSA) des autres ENAF. Elle préconise pour ceux-là de mettre en place des CLA-NSA qui « permettent aux élèves très peu ou pas du tout scolarisés avant leur arrivée en France et ayant l'âge de fréquenter le collège d'apprendre le français et d'acquérir les connaissances de base correspondant au cycle III de l'école élémentaire. »

Le travail de l'enseignant n'est effectivement pas le même pour les ENAF-NSA et pour les autres ENAF. Dans le second cas, il s'agit plus d'une acquisition du français et d'une transposition de connaissances scolaires. Dans le cas des enfants non scolarisés antérieurement, il y a bien sûr l'acquisition de la langue française, mais aussi souvent de l'écriture et des bases scolaires.

Partant de là, et du fait qu'ils accueillent tous des enfants non scolarisés antérieurement, les enseignants de CLA de Dijon demandent l'ouverture d'une CLA-NSA depuis plusieurs années. Celle-ci permettrait une meilleure prise en charge de ces enfants d'une part mais également des autres ENAF.

Concernant les ENAF du 1^{er} degré dans l'Yonne, 23 sont inscrits en CP, 15 en CE1, 20 en CE2, 15 en CM1, 35 en CM2.

Concernant les CLIN dijonnaises pour lesquelles nous avons des renseignements, le niveau des élèves de la CLIN de l'école Mansart, en français et en acquisition, va de la petite section de maternelle au CP, ce qui nécessite un travail adapté. Les élèves de la CLIN de l'école Darcy et de la Clin de l'école du Petit Bernard ont une scolarisation antérieure variant de rien à un niveau CM.

Les élèves de la CLA du collège Clos de Pouilly ont un niveau allant de la moyenne section de maternelle à la 3^{ème}.

Cette diversité des niveaux oblige les enseignants à faire des groupes de niveau et à mettre en œuvre une pédagogie différenciée.

La répartition géographique des ENAF

Selon les départements, les ENAF ne sont pas répartis de la même manière, ce qui peut expliquer en partie que les dispositifs d'accueil mis en place ne soient pas les mêmes.

Dans l'Yonne, les ENAF sont répartis sur une diagonale Sud Est-Nord Ouest qui suit l'autoroute Dijon-Paris.

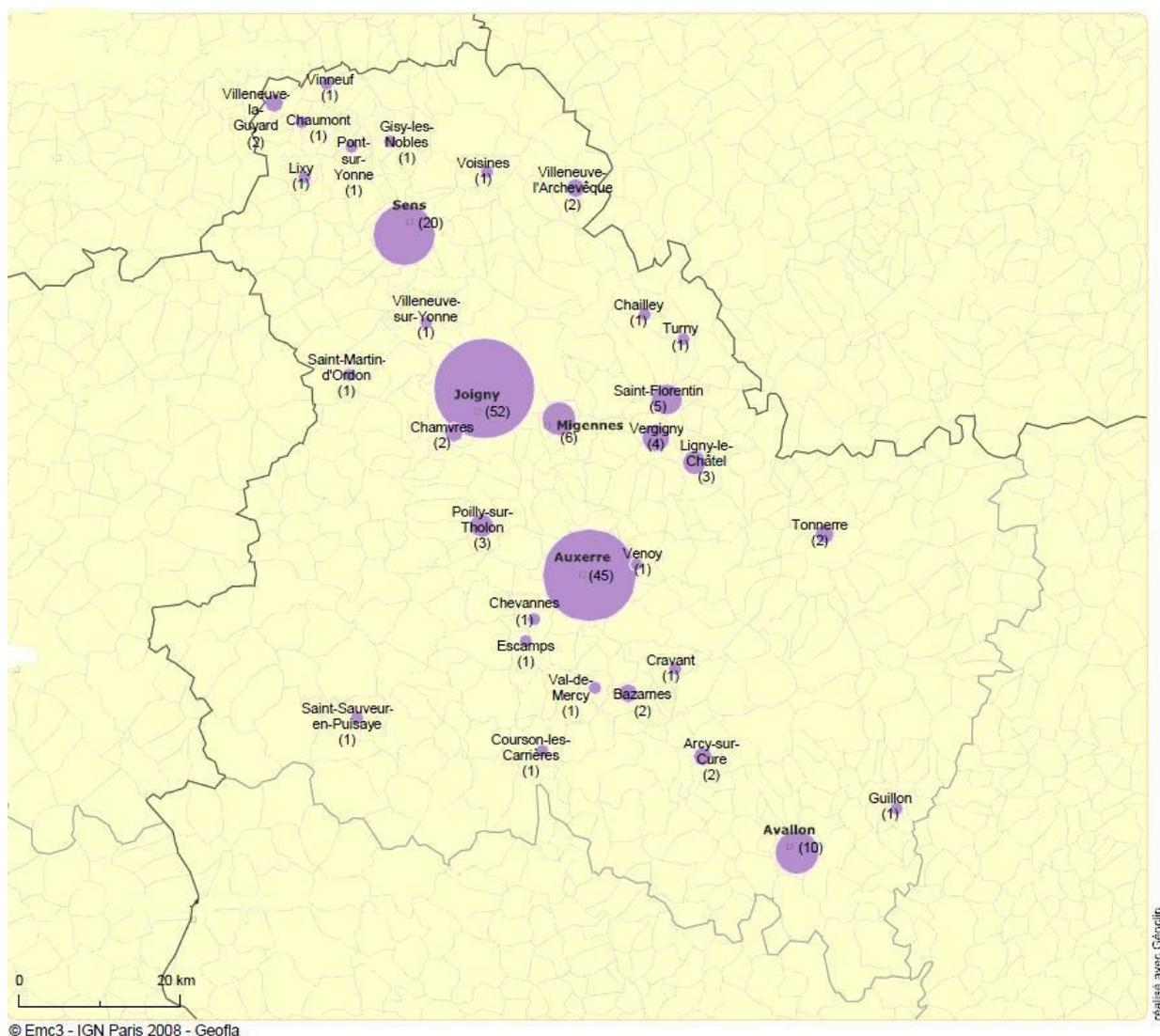


Illustration 1: Répartition des ENAF dans l'Yonne

Dans la Nièvre, ils sont répartis à proximité de la frontière ouest du département (le long de la route allant vers Paris), avec une concentration sur Nevers, à l'exception de Clamecy (au nord du département). Le nombre d'ENAF dans cette ville s'explique par un centre d'accueil pour demandeur d'asile.

Sur cette carte, sont pris en compte les ENAF connus scolarisés de la maternelle au lycée.

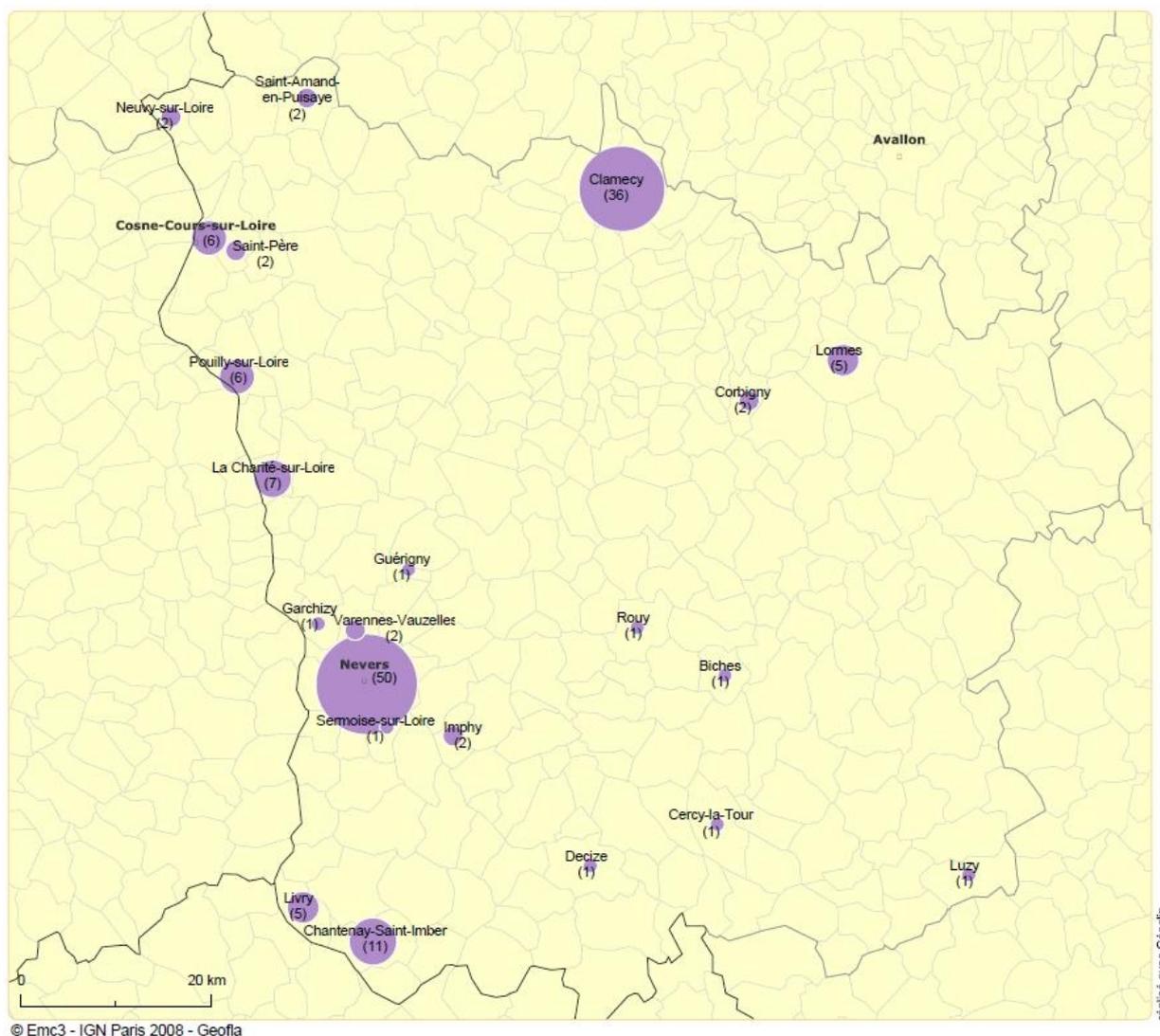


Illustration 2: Répartition des ENAF dans la Nièvre

Les cartes ci-après illustrent la répartition des ENAF scolarisés en primaire dans la Nièvre et dans l'Yonne. Cette répartition peut expliquer les dispositifs mis en place dans les différents départements et/ou villes. L'instauration de CLIN s'explique par la concentration d'un certain nombre d'élèves dans une ville.

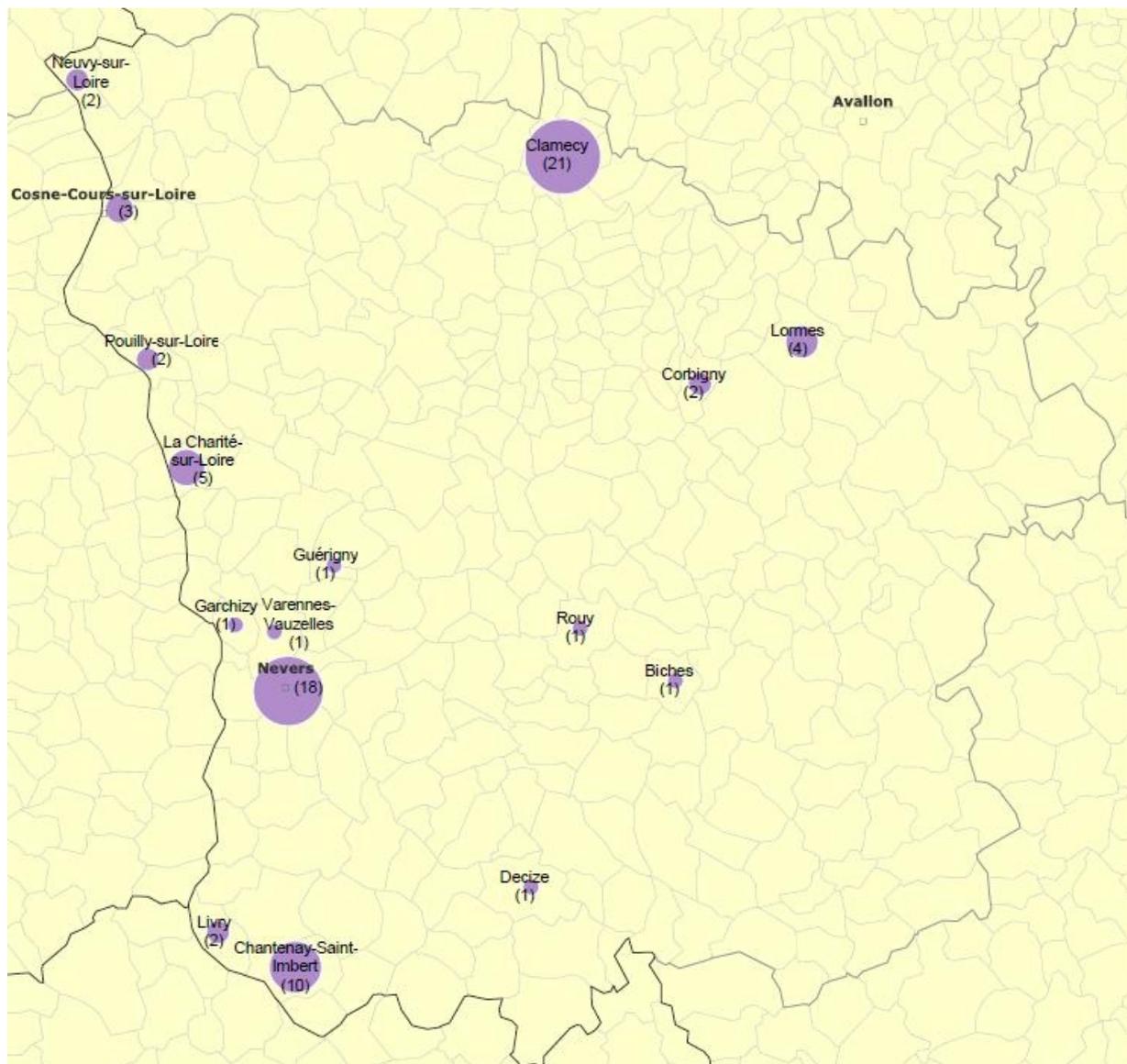


Illustration 3: Répartition des ENAF de la Nièvre scolarisés dans le 1er degré

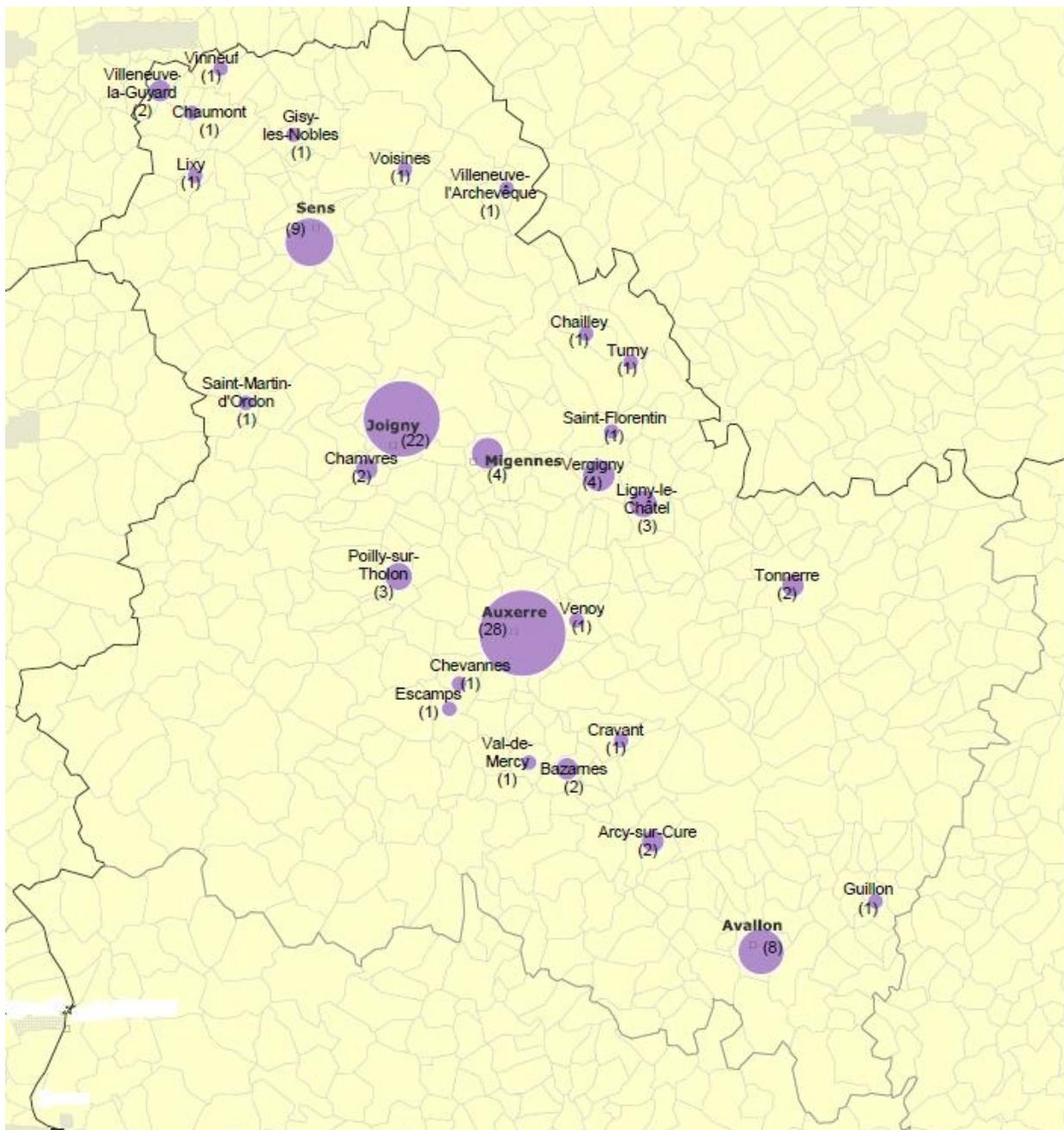


Illustration 4: Répartition des ENAF de l'Yonne scolarisés dans le 1er degré

Dans ces deux départements, nous constatons :

- une concentration d'ENAF scolarisés en primaire sur deux villes principalement : Nevers et Clamecy pour la Nièvre ; Auxerre et Joigny pour l'Yonne.
- Une dissémination des ENAF, en petit nombre (souvent entre 1 et 3) dans plusieurs villes plus ou moins éloignées les unes des autres. Celle-ci a justifié les dispositifs d'enseignants itinérants mis en place dans ces deux départements.

Les cartes ci-après illustrent la répartition des ENAF scolarisés en collège dans la Nièvre et dans l'Yonne.

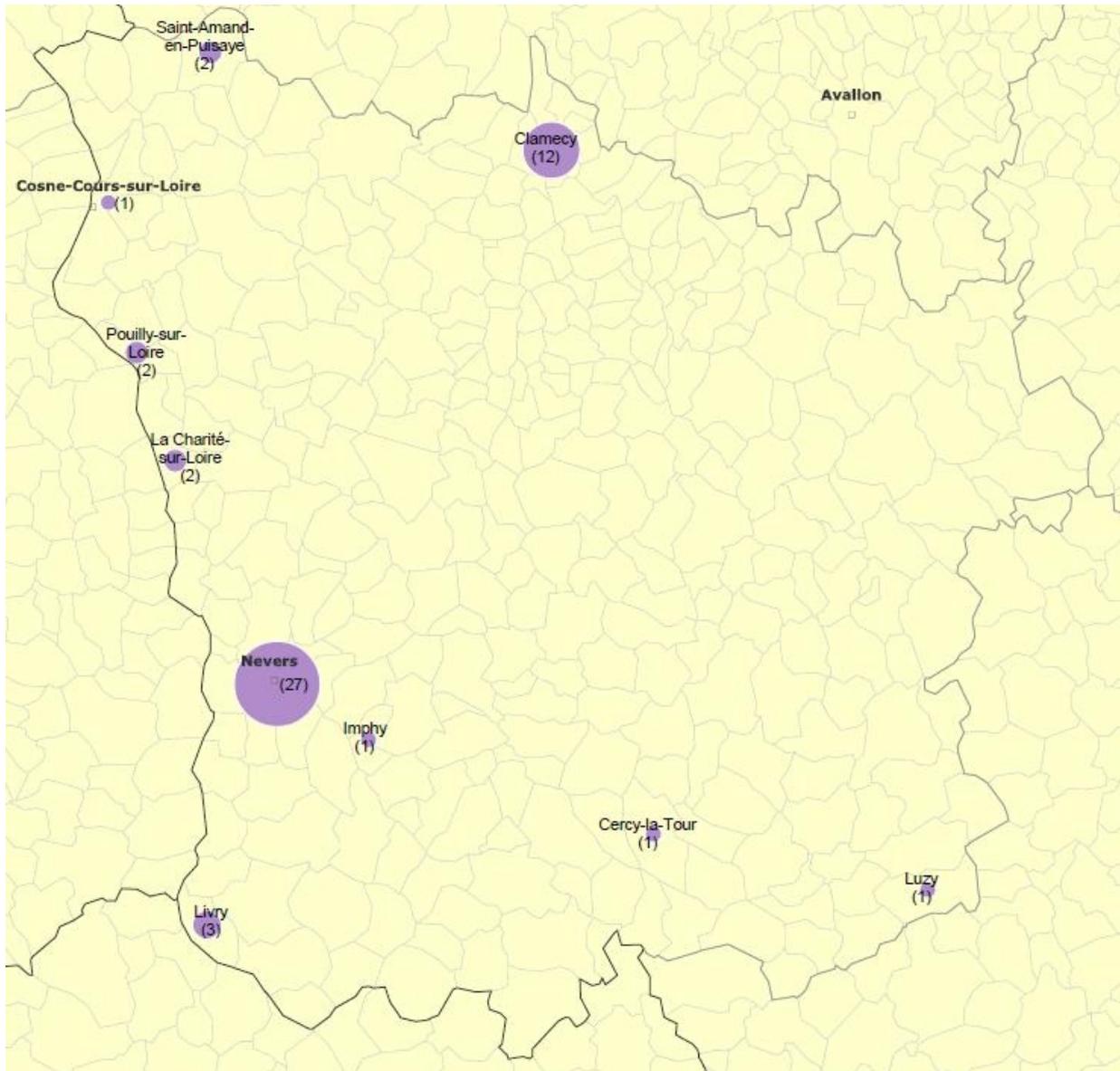


Illustration 5: Répartition des ENAF de la Nièvre scolarisés en collège

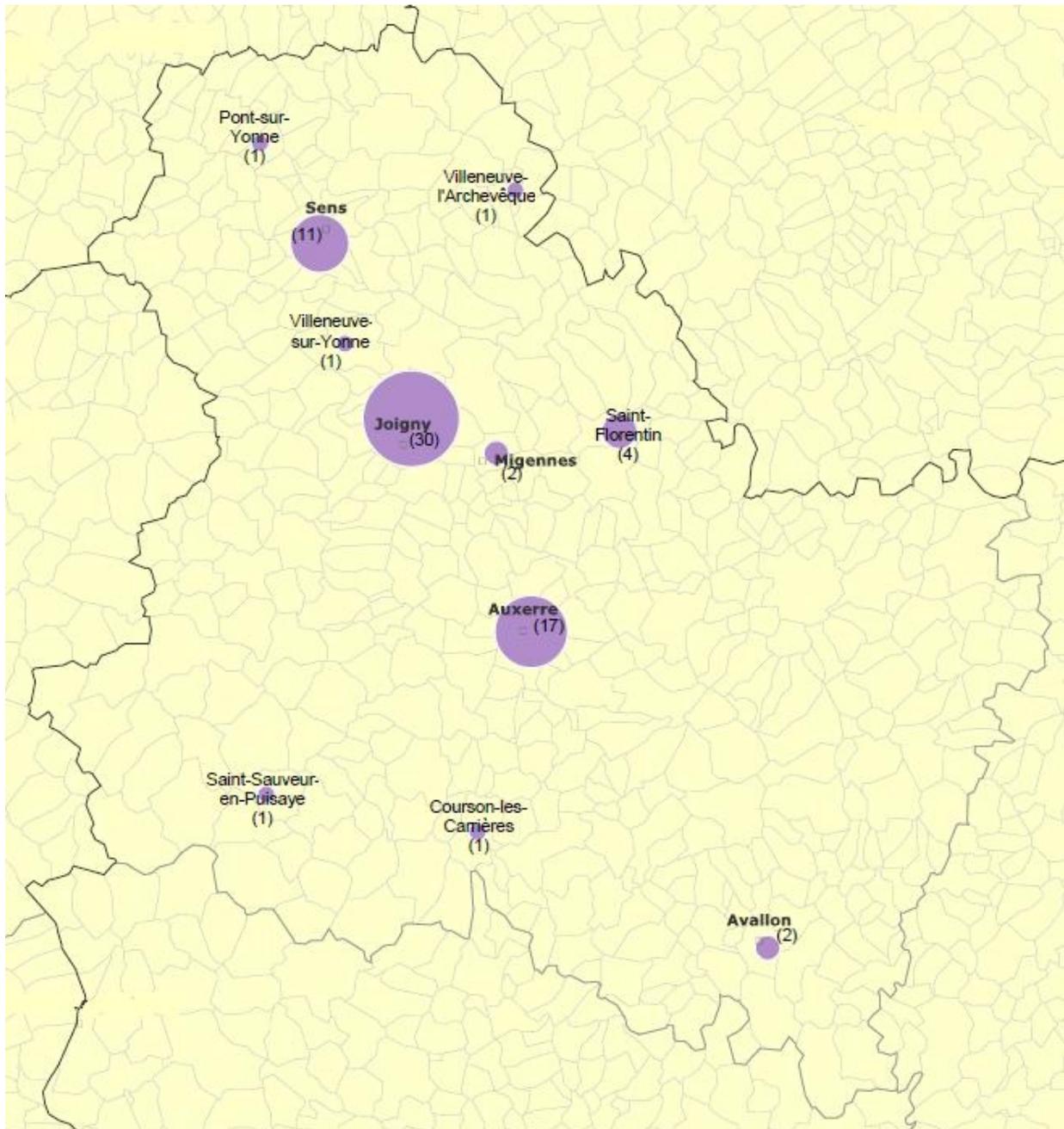


Illustration 6: Répartition des ENAF de l'Yonne scolarisés en collège

Nous pouvons remarquer une moins grande dissémination des ENAF scolarisés en collège dans les départements de la Nièvre et de l'Yonne. Cela peut peut-être s'expliquer par le fait que le secteur de rattachement à un collège est plus large que celui d'une école primaire. Il reste que deux situations sont toujours visibles : d'une part, la concentration d'ENAF sur 2 ou 3 pôles principaux (Nevers et Clamecy pour la Nièvre ; Auxerre, Joigny et Sens pour l'Yonne) ; d'autre part, des collèges accueillant entre 1 et 4 ENAF, éloignés les uns des autres.

En Côte-d'Or, les ENAF sont concentrés sur deux agglomérations principalement : Dijon et Châtillon-sur-Seine. Cela s'explique par la présence de foyers de demandeurs d'asile dans ces deux villes ou à proximité. Et pour Dijon, par sa situation de nœud ferroviaire et autoroutier ainsi que son attrait économique. Cependant, des ENAF sont également scolarisés en petit nombre dans d'autres villes du département.⁸

⁸ Nous n'avons pas eu accès aux données nécessaires pour établir une carte de la scolarisation des ENAF en Côte-d'Or.

L'évaluation des ENAF

A leur arrivée en France et à l'école, le niveau des enfants nouvellement arrivés doit être évalué :

« Tout élève nouvellement arrivé en France doit pouvoir bénéficier d'une évaluation qui mette en évidence :

- ses savoir-faire en langue française, pour déterminer s'il est un débutant complet ou s'il maîtrise des éléments du français parlé ou écrit ;
- ses compétences scolaires construites dans sa langue de scolarisation antérieure et son degré de familiarité avec l'écrit scolaire (on pourra s'appuyer en particulier sur des exercices en langue première de scolarisation) ;
- ses savoirs d'expérience dans différents domaines, ainsi que ses intérêts, qui peuvent constituer des points d'appui pédagogiques importants.

Il est indispensable en effet de connaître, pour ces élèves, leur degré de familiarisation avec l'écrit quelque soit le système d'écriture et leur degré de maîtrise dans certaines disciplines (mathématiques par exemple...). »⁹

Dans l'Yonne, cette évaluation est faite pour les enfants du 1er degré par l'enseignant qui les prendra en charge par la suite et lorsqu'il n'y a pas d'enseignant, par la coordinatrice CASNAV. Dans le second degré, l'évaluation est réalisée par la coordinatrice du CASNAV quand cela lui est demandé, et dans le nord du département par le CIO.

Dans la Nièvre, l'évaluation est du ressort des enseignants de l'équipe du CASNAV ou du coordonnateur CASNAV dans les circonscriptions où ils interviennent. Les enfants sont dans un premier temps inscrits dans l'école de rattachement dans leur classe d'âge. Ensuite, il est fait appel au CASNAV pour l'évaluation.

En Côte-d'Or, l'évaluation est réalisée soit par les enseignants de CLIN ou CLA, soit par le CASNAV.¹⁰

L'évaluation consiste en une évaluation de la maîtrise de la langue française et des connaissances scolaires des enfants. Celle-ci peut se faire en français quand l'enfant maîtrise suffisamment la langue ou en langue d'origine.

Dans tous les départements, ce temps d'évaluation comporte une discussion sur l'histoire

9 Circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002

10 Le mode d'évaluation des ENAF a évolué à la rentrée 2011 en Côte-d'Or.

migratoire des enfants, leur situation familiale, leur scolarité antérieure, etc.

La plupart des « évaluateurs » utilise pour l'évaluation du niveau de lecture et de compréhension en langue d'origine, « Passerelles en 15 langues »¹¹ qui propose des tests en plusieurs langues ; et pour l'évaluation en mathématiques, « Maths sans parole »¹². Ces deux outils ne visent que les niveaux cycle 2 et cycle 3. Les « évaluateurs » de l'Yonne se servent également de « Atoutcri »¹³ pour l'évaluation de la lecture/compréhension/expression orale et écrite en langue dite d'origine et en français ainsi qu'en mathématiques, et « Mieux connaître pour mieux scolariser »¹⁴ pour l'évaluation en mathématiques.

Dans la Nièvre, les personnes qui effectuent les évaluations utilisent également du matériel et des fiches en français.

11 Rafoni, Jean-Charles, Deruguine, Nathalie. *Passerelles en quinze langues : évaluation-lecture en langue d'origine, cycles II et III*. Paris : SCEREN-CNDP, 2003. (Les cahiers de Ville-école-intégration).

En complément de ce premier numéro de *Passerelles en quinze langues*, VEI met en ligne *Passerelles (BIS)* pour des tests dans 14 nouvelles langues (albanais, arménien, bosniaque, bulgare, créole, géorgien, hindi, khmer, mongol, ourdou, slovaque, tagalog, thai, ukrainien).

12 RAFONI, Jean-Charles. *Maths sans paroles : outils d'évaluation des élèves des classes ordinaires ou Spécialisées, en difficulté scolaire ou linguistique. Ecole élémentaire, cycles 2 et 3*. Versailles : CRDP de l'Académie de Versailles/ CDDP des Hauts-de-Seine, 2000

13 Outil créé par le CASNAV de Montpellier, téléchargeable : <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/casnav/Atoutcri/Telechargement/Index.htm>

14 CHARPENTIER, Monique. *Tests de mathématiques en 27 langues : mieux connaître pour mieux scolariser*. Strasbourg : ONISEP. Tests du CP à la 3^e.

Les dispositifs mis en place dans les différents départements

La répartition géographique des ENAF selon les départements a pu expliquer la mise en place de dispositifs différents.

Ainsi, il n'y a des classes d'initiation et des classes d'accueil qu'en Côte-d'Or. Dans la Nièvre et l'Yonne, les enfants nouvellement arrivés sont pris en charge par des enseignants itinérants, c'est-à-dire des enseignants qui se déplacent dans les écoles où sont scolarisés des enfants nouvellement arrivés. Ces derniers reçoivent alors quelques heures de FLS par semaine.

Dans la Nièvre, il y avait en 2009-2010 9 enseignants itinérants et 1 coordonnateur CASNAV. Les effectifs de l'équipe CASNAV se sont réduits avec des fermetures de poste en 2010-2011. Ces enseignants travaillent tous auprès d'ENAF et d'enfants du voyage. Ils sont enseignants itinérants à temps partiel. Ils interviennent sur plusieurs écoles et/ou collèges. Certains sont enseignants titulaires, d'autres sont stagiaires. Des réunions de concertation sont organisées régulièrement.

Une réflexion est en cours sur un projet de convention pour faire un module FLE/FLS en primaire : 3 heures par semaine seraient dispensées dans une école et regrouperaient les enfants de plusieurs écoles proches (dans les situations où les enfants ne sont pas assez nombreux pour faire un groupe dans l'école).

Dans l'Yonne, il y avait en 2010-2011 5 enseignants itinérants dont 2 à temps plein et une coordinatrice CASNAV. Les enseignants itinérants avaient tous la certification complémentaire FLS. Ils interviennent dans les écoles par groupe de niveau et se réunissent une fois par trimestre. Lorsqu'un enfant est scolarisé de manière trop excentré et qu'il n'est pas possible à un enseignant itinérant d'aller dans son école, la coordinatrice CASNAV fournit des conseils et du matériel à l'enseignant de sa classe pour qu'il puisse lui apporter le soutien nécessaire.

Au niveau du second degré, chaque collège a son propre fonctionnement. Un système de mutualisation a été mis en place sur Auxerre et Saint-Georges : les élèves des 5 collèges viennent 3 ou 4 heures par semaine au collège Bienvenu Martin pour suivre des cours de FLS. Un enseignant CASNAV intervient à Avallon. A Joigny, des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} non francophone ont été mises en place. Ainsi, un ENAF va suivre sa scolarité dans ces classes même s'il est arrivé depuis 3 ans et qu'il n'est plus non francophone. Dans certains collèges, il n'y a pas de soutien prévu, les ENAF suivent le cursus ordinaire.

Par ailleurs, en 2009-2010, une convention a été signée entre le lycée d'Auxerre et le collège Bienvenu Martin pour que les ENAF du lycée suivent des cours de FLS au collège.

En Côte-d'Or, des classes d'initiation et des classes d'accueil ont été ouvertes à Dijon et Châtillon-sur-Seine. En 2010-2011, il y avait 4 CLIN sur Dijon (dans les écoles Darcy, Lamartine, Mansart et Petit-Bernard) et une à Châtillon-sur-Seine (école Carco), 3 CLA en collège à Dijon (Clos de Pouilly, J.PH. Rameau, Lentillères) et une à Châtillon-sur-Seine (collège Fontaine des Ducs), 1 CLA au lycée Antoine Antoine à Chenôve. Le collège Clos de Pouilly accueillait en fait une CLA et un dispositif complémentaire de soutien en FLS (depuis février 2011). Le lycée des Marcs d'Or (Dijon) avait également un dispositif d'enseignement de FLS.

Par ailleurs, face à l'arrivée importante au cours de l'année d'ENAF sur la circonscription de Dijon sud (à Marsannay-la-Côte), un poste d'enseignant itinérant à temps plein (occupé par un enseignant dans un premier temps, puis par deux enseignants à mi-temps) a été créé.

Malgré ces dispositifs, tous les ENAF scolarisés en Côte-d'Or n'étaient pas pris en charge de manière spécifique. Par exemple, à Sainte-Colombe, à côté de Châtillon-sur-Seine, les ENAF sont scolarisés en classes ordinaires, les enseignants de l'école essayant de mettre en place le soutien nécessaire mais sans moyen particulier à l'exception d'intervention d'une institutrice surnuméraire selon ses disponibilités. Sur le quartier des Grésilles à Dijon, plusieurs enfants nouvellement arrivés étaient scolarisés en classe « ordinaire ».

La circulaire de 2002 reste assez vague sur les modalités d'organisations des CLIN et des CLA. Par conséquent, toutes ces classes ne fonctionnent pas de la même manière.

Elle prévoit que :

« Un emploi du temps individualisé doit (...) permettre (aux ENAF) de suivre, le plus souvent possible, l'enseignement proposé en classe ordinaire. Au total, l'horaire scolaire doit être identique à celui des autres élèves inscrits dans les mêmes niveaux. »

« Il est recommandé que le programme de travail de la classe d'initiation et de la classe d'accueil ne comprenne pas moins de douze heures de français, mais aussi des heures spécifiques dans les principales disciplines, afin de permettre aux élèves de s'approprier le langage des consignes scolaires relatives à chacune des disciplines, langage qui ne saurait être enseigné indépendamment d'une pratique de la discipline elle-même.

On veillera à dispenser aux élèves concernés, dès leur arrivée, un enseignement en langue vivante étrangère pour leur permettre de poursuivre une scolarité conforme à leurs aptitudes et à leurs acquis. On encouragera pour ces élèves la poursuite de l'étude de leur première langue de scolarisation comme langue vivante I ou II en classe ordinaire, ou dans le cadre des enseignements des langues et cultures d'origine. Dans le second degré, tout élève peut bénéficier d'une inscription au centre national d'enseignement à distance (CNED) prise en charge par l'établissement, si cette langue n'est pas enseignée dans l'établissement ou dans un établissement voisin. »

Au collège des Lentillères, il y avait en 2010-2011 18 élèves inscrits dans la classe d'accueil. Ils sont répartis en deux groupes. Ils reçoivent 14 heures effectives de français langue seconde. Ils ont des cours d'anglais, de mathématiques et d'histoire-géographie. Au cours de l'année 2010-2011, des projets ont été mis en place avec l'U.P. des voyageurs (unité pédagogique qui accueille les enfants du voyage) concernant la fréquentation du CDI, la participation à l'opération « collège au cinéma », la découverte des arts plastiques, la préparation d'une émission avec Radio Campus et une formation « protection et secours civiques ». Selon les possibilités et les moyens financiers, un soutien est organisé pour les enfants sortant de CLA.

La CLA du collège Clos de Pouilly accueillait en 2010-2011 18 élèves. Tous les élèves bénéficient de 12 à 15 heures de FLE/FLS ; 3 heures d'anglais en groupe ; de 2 heures de piscine de la 6^{ème} jusqu'à ce qu'ils sachent nager. Les élèves qui ne sont pas intégrés en classe ordinaire pour les mathématiques ont 2 heures de cours de mathématiques spécifiques en classe entière et 2 heures en groupe. Dans le cadre du projet théâtre, tous bénéficient de cours d'arts plastiques (1 heure), d'éducation musicale (1 heure), et d'un atelier théâtre animé par une comédienne/metteur en scène et par le professeur de français. Le spectacle est présenté en fin d'année pendant « Grésilles en fête »¹⁵. La classe d'accueil participe à « Collège au cinéma », au concours « AMOPA »¹⁶ et à des émissions de radio pour Radio Campus.

Les élèves sont intégrés en classe ordinaire dès que leur niveau le permet.

Les anciens élèves de la CLA bénéficient de soutien individualisé pendant les cours de la CLA dans le cadre du PPRE.

Il y a aussi un dispositif complémentaire au collège Clos de Pouilly. Il s'agit d'un groupe de 12

15 Fête du quartier où se situe le collège

16 Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques. Cette association organise tous les ans un concours d'expression écrite de la langue française en direction des écoles, collèges et lycées.

élèves âgés de 11 à 16 ans. Il est pris en charge par une formatrice contractuelle. Une assistante d'éducation intervient également auprès de ce groupe. 180 heures de FLS/FLE/alphabétisation sont répartis sur l'année. Cela revient pour les élèves à une moyenne de 5 heures de FLE/FLS par semaine sur l'année scolaire. Un soutien est organisé pour les élèves sortant de ce dispositif. Cette formatrice intervient sur le même genre de dispositif au lycée des Marcs d'or. Dans ce lycée, le groupe est constitué de 16 jeunes de 16 à 18 ans. Les élèves ont 6 heures de FLS/FLE par semaine. L'objectif est de leur trouver une orientation acceptable à la fin de l'année scolaire.

10 élèves étaient inscrits dans la CLIN de l'école Mansart en 2010-2011. L'enseignement du français y a lieu toute la journée à travers diverses activités : expression, français, mathématiques, arts plastiques, etc.

La CLIN de l'école Petit-Bernard accueillait en 2010-2011 15 élèves. Le matin, elle fonctionnait en groupe classe en FLE/FLS et en mathématiques ; l'après midi, les élèves étaient dans leur classe d'intégration (en fonction de leur âge) en sport, arts-visuels et chorale, selon les emplois du temps. Les élèves qui restaient dans la CLIN faisait du travail individualisé en FLE/FLS et lecture. L'intégration des élèves pouvait évoluer vers une intégration en maths dans les classes « ordinaires ».

Le soutien pour les sortants de CLIN n'est pas systématique. Quand l'élève et/ou l'enseignant de la classe en ressent le besoin, un échange peut se mettre en place avec la maîtresse de CLIN pour aider l'élève à s'adapter au travail de la classe.

La CLIN Darcy accueillait 16 élèves. Les heures de FLE/FLS variaient selon les enfants et la période de l'année, avec un minimum de 8 heures par semaine. Ils recevaient également des enseignements de mathématiques, de musique, de sciences et de géographie. Le travail se faisait en groupe pour l'oral et de manière individuel ou par groupes de niveaux pour les autres matières.

Il n'y avait pas de soutien pour les enfants sortant de CLIN.

Les outils pédagogiques utilisés

Les enseignants de CLIN utilisent plusieurs types d'outils disponibles : des méthodes de FLE/FLS (*Alex et Zoé* ou *Il était une petite grenouille*), des logiciels (*Lechtème, le roi des vents*), des sites internet (soutien 67 [<http://soutien67.free.fr/> ; espace de ressources pour l'école élémentaire], les coccinelles [<http://www.les-coccinelles.fr/> ; fiches d'exercices pour les classes de cycle 2], cravie Strasbourg [<http://cravie.ac-strasbourg.fr/> ; centre de ressources de l'académie de Strasbourg]), des méthodes de lecture et livres d'exercices (*Alphalire, A coup sûr, Lecture tout terrain, Lecture plus*), des imagiers, des manuels (notamment de français et de mathématiques).

Ces outils n'étant pas toujours adaptés au niveau des élèves et pas forcément disponibles, les enseignants créent également du matériel didactique : jeux, imagiers, images à manipuler, lexiques, fiches de vocabulaire, etc.

Les enseignants des CLA et dispositifs complémentaires en collège et lycée utilisent également des méthodes de FLE/FLS (*Belleville, Oh là là, entrée en matières*, etc.), d'autres manuels en fonction des besoins (niveaux A2, Alphabétisation), des textes variés de langue avec dialogue, de la littérature à l'attention de public non francophone, des livres de lecture pour les enfants non scolarisés antérieurement (*SOS lecture, Bien lire et aimer lire, Dagobert*, etc.) et pour les enfants scolarisés antérieurement (albums, livres de littératures jeunesse, pièces de théâtre jeunesse, conte, journaux), des sites internet (<http://www.polarfle.com/> ; <http://lexiquefle.free.fr/> ; <http://www.ortholud.com/>).

Un des enseignants déplore qu'il n'y ait rien en lecture pour les enfants non scolarisés antérieurement âgés. La plupart des enseignants créent des outils complémentaires notamment parce que ceux existant ne sont pas complètement adaptés à leurs élèves. Cela leur permet de varier les contenus enseignés, de travailler sur des documents authentiques, etc.

Les outils utilisés dans la Nièvre en primaire sont similaire : *Alex et Zoé, 1000 mots, Lechtème*, etc. adapté par chaque enseignant selon les enfants.

Les difficultés rencontrées par les enseignants liées au public et au fonctionnement de leur classe

Les enseignants de CLIN, de CLA et de dispositifs complémentaires rencontrent certaines difficultés liées au public et au fonctionnement de leur classe¹⁷ :

- Les arrivées échelonnées au cours de l'année qui modifient tout au long de celle-ci le groupe classe ;
- Le nombre d'élèves par classe et l'hétérogénéité des classes avec des enfants qui n'ont jamais été scolarisés (et qui parfois sont âgés) et qui progressent lentement et d'autres qui ont été très bien scolarisés et progressent vite. Il est parfois difficile de faire rattraper le niveau scolaire correspondant à la classe que les enfants intégreront (il doit y avoir moins de 2 ans d'écart entre l'âge de l'enfant et l'âge « normal » de la classe où il est inscrit).
- Les difficultés à entrer dans les apprentissages pour les enfants non scolarisés antérieurement. Ces élèves réclament une attention et un investissement particulier. Les enseignants de CLA de Côte-d'Or demandent l'ouverture d'une CLA-NSA depuis 2001 afin de faciliter la prise en charge des ENAF.
- Les difficultés familiales multiples souvent en lien avec des situations administratives précaires et des passés parfois douloureux sont des obstacles aux apprentissages. Une dizaine d'enfants scolarisés en CLIN ou en CLA sur Dijon vivent en foyer soit de demandeurs d'asile soit pour les enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. D'autres en hôtel. Certains vivent avec seulement un de leurs parents, ou avec un frère ou une sœur. Leurs conditions de vie ne leur permettent pas forcément de s'investir dans leur « carrière scolaire », d'apprendre et de réviser leurs leçons.
- L'assiduité de certains élèves (en lien avec leurs conditions de vies également)
- Les orientations après le passage en CLIN et en particulier quand il faut orienter les élèves en collège ; et après la CLA notamment quand l'élève a plus de 16 ans.

L'enseignant de la CLIN Mansart est confronté à un problème particulier qui tient au fait qu'à l'exception de 2 élèves, les enfants de la CLIN sont tous roumains et utilisent leur langue maternelle entre eux, même pendant le temps de la classe.

¹⁷ Ces éléments sont tirés des questionnaires auxquels ont répondu certains enseignants de Côte-d'Or travaillant avec des ENAF et rejoignent ce que nous avons pu constater lors d'une précédente étude en 2004-2005.

Les relations entre les enseignants et les parents ou les personnes responsables des enfants scolarisés dans leur classe

Les relations avec les parents ou représentants légaux des élèves sont souvent caractérisées par des difficultés de communication (pas de langue commune) qui se solutionnent plus ou moins vite. L'enseignant de la CLA du collège des Lentillères a surtout des contacts avec les éducateurs qui suivent les enfants de sa classe. L'enseignante du dispositif du collège Clos de Pouilly met l'accent sur le fait que la structure dans laquelle elle travaille étant temporaire, les parents d'élèves voient en priorité les chefs d'établissement. Au lycée, les parents viennent la voir de façon spontanée. Ils sont souvent très inquiets pour le devenir de leurs enfants souvent sous-scolarisés. Il est alors compliqué de leur expliquer que beaucoup de possibilités d'études ne leur sont pas ouvertes.

Les relations entre les enseignants de CLIN et de CLA et leurs collègues

Les enseignants de CLA ont généralement le soutien et l'aide de leurs collègues. Les enseignants de CLIN rencontrent parfois des difficultés avec les autres enseignants lors de l'intégration des élèves dans une classe « ordinaire », des difficultés à faire accepter l'intérêt d'une intégration sur un temps partiel, à s'accorder sur les attentes possibles par rapport aux élèves, à faire comprendre que l'année de CLIN ne suffit pas forcément pour être prêt à suivre le niveau de la classe et que le travail continue dans les classes « ordinaires ».

Cependant, les intégrations dans les classes « ordinaires » se passent généralement bien. Parmi les choses qui fonctionnent bien dans ces structures, les enseignants mettent en avant l'acceptation des ENAF par les autres élèves de l'établissement, l'entraide entre les élèves au sein de la classe, la motivation des élèves. Pédagogiquement parlant, certains d'entre eux utilisent la pédagogie de projet (théâtre, médias, etc.) qui permet de motiver les élèves, de les valoriser, d'élargir leurs connaissances et de travailler en équipe avec les autres professeurs ou les autres dispositifs présents dans l'établissement (ex. travail avec la CLA, l'UP des voyageurs et le CDI au collège des Lentillères à Dijon).

Comment améliorer les dispositifs existants ?

Pour améliorer le fonctionnement des dispositifs existants, les enseignants avec qui nous avons été en contact proposent que :

- il y ait moins d'élèves par classe ;
- un nombre suffisant de places soit prévu dans les CLIN et les CLA pour que tous les élèves soient accueillis avec un apprentissage du français correct : les enfants méritent mieux que des dispositifs mis en place pour cause de classes surchargées ;
- une CLA-NSA soit ouverte ;
- chaque élève soit évalué avant son inscription en CLIN/CLA ;
- certains paramètres sociaux soient pris en compte lors de l'inscription dans un dispositif particulier notamment le trajet école-maison. En effet, au moins 25 élèves de CLIN ou de CLA habitent dans un quartier éloigné de l'établissement où ils sont inscrits et doivent traverser la ville pour aller à l'école.
- du matériel adapté soit mis à leur disposition (notamment pour les acquisitions de niveau maternelle) et que les classes soient suffisamment équipées en matériel informatique ;
- une aide régulière soit mise en place pour des soutiens individualisés notamment. A titre d'exemple, l'UP des voyageurs dispose d'un demi-poste en ce sens. En 2005, un demi poste TZR avait été accordé à chaque CLA, ce qui avait permis aux élèves une progression plus rapide, plus efficace et une meilleure orientation en fin d'année, et aux enseignants des conditions de travail plus adaptées à la pédagogie différenciée qu'ils sont obligés de pratiquer en permanence ainsi qu'un réel travail d'équipe dans l'intérêt des élèves ;
- la prise en charge des ENAF soit réalisée de manière plus large au sein des établissements (pas uniquement par les enseignants de CLIN ou CLA) ;
- tous les collègues (de maternelle, primaire et collège) soient informés quant aux difficultés et aux besoins des enfants nouvellement arrivés en France ;
- les enseignants bénéficient d'une formation continue et régulière et puissent se rencontrer régulièrement et de façon formelle pour échanger et progresser dans leurs méthodes d'apprentissage.

Des observations que nous avons pu faire et des rencontres avec différentes personnes impliquées dans l'accueil des enfants nouvellement arrivés en France dans la région Bourgogne, nous pouvons ajouter d'autres pistes de travail.

Nous avons pu constater que dans les différents départements, la recension des ENAF ne se faisait pas de la même manière et qu'actuellement tous les ENAF ne sont pas recensés. Afin d'améliorer leur accueil, où qu'ils soient scolarisés, il semble nécessaire d'une part d'harmoniser les modes de recensement et de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin de savoir réellement où il y a des ENAF scolarisés ; d'autre part de sensibiliser et former tous les enseignants à cette question de la scolarisation des ENAF afin que ces derniers soient « armés » s'il reçoivent un ENAF dans leur classe (quoi faire, quels outils sont disponibles, vers qui se retourner pour avoir des informations supplémentaires, etc.).

Il nous semble nécessaire que les différentes personnes impliquées dans l'accès à l'éducation des enfants nouvellement arrivés dans la région puissent avoir des temps de rencontre et de concertation afin d'échanger sur leur situation, leurs pratiques, leurs problèmes, les outils utilisés, etc. Il serait intéressant que certaines de ces rencontres puissent également être ouvertes à des professionnels extra-scolaires qui s'occupent de ces enfants et/ou de leurs familles.

Sommaire

Présentation de l'étude	5
Ce que prévoit la législation en matière de scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France.....	7
Des données recueillies partielles et variables selon les départements.....	9
L'évolution des effectifs d'enfants nouvellement arrivés en Bourgogne (1er et 2nd degrés) depuis 2007-2008	10
Le pourcentage d'ENAF sur l'ensemble des effectifs du 1er et du 2nd degrés (hors préélémentaire), enseignement public et privé.....	11
La répartition des ENAF dans le 1er degré et le 2 nd degré.....	12
Les origines des ENAF.....	12
Les mineurs isolés étrangers.....	14
Le niveau scolaire des ENAF.....	17
La répartition géographique des ENAF.....	18
L'évaluation des ENAF.....	25
Les dispositifs mis en place dans les différents départements.....	27
Les outils pédagogiques utilisés.....	31
Les difficultés rencontrées par les enseignants liées au public et au fonctionnement de leur classe.....	32
Les relations entre les enseignants et les parents ou les personnes responsables des enfants scolarisés dans leur classe.....	33
Les relations entre les enseignants de CLIN et de CLA et leurs collègues.....	33
Comment améliorer les dispositifs existants ?.....	34